



DECLARATION LIMINAIRE

CTL « suppressions d'emplois » 21 janvier 2021

Madame la Présidente,

Comme chaque début d'année, lors du premier CTL, les vœux de la direction locale aux agents de la DRFIP 67 se résument en deux mots : suppressions et restructurations.

Mais 2021 marque un tournant important avec la 2^{ème} vague du NRP, qui s'apparente à un véritable tsunami, et un niveau de pertes d'emplois dans le Bas-Rhin encore jamais atteint.

Le cumul des deux, ajouté à la pandémie, est une pure folie et risque bien de devenir explosif.

Explosif pour le service public républicain, auquel FO est viscéralement attaché, toujours plus mis à mal par les contre-réformes et les suppressions d'emplois.

Explosif pour l'exercice de nos missions, toujours plus éloigné de nos usagers et de nos partenaires.

Explosif pour les services où l'ambiance se dégrade et où les tensions augmentent de manière exponentielle.

Explosif pour les collègues qui n'ont aucune certitude concernant l'avenir.

21 emplois sont supprimés, purement et simplement dans le Bas-Rhin.

Ce sont bien 21 suppressions brutes et non 18, comme vous l'écrivez et essayez de le faire croire.

A cela, s'ajoutent 30 transferts d'emplois hors du département.

Croyez bien que la création de 2 emplois D'IDIV HC et d'1 IP n'apportera pas de baume au cœur à la quasi totalité des agents du 67.

En cumul, tous grades confondus, ce sont donc **51 emplois qui n'existent plus dans le Bas-Rhin !**

C'est un record absolu !!

Nous notons d'abord qu'une majorité de services restructurés perdent au moins un emploi. C'est la double peine !

Apparemment, les 51 pertes d'emplois ne vous suffisent pas. **Il vous faut en plus déshabiller Pierre pour habiller Paul.**

Ainsi, vous créez un emploi C au SIE Molsheim et un emploi B à la Trésorerie de Bischwiller. Tant mieux pour ces services, nous ne doutons pas qu'ils en auront besoin et qu'ils sauront en faire bon usage. Mais où diable êtes-vous aller chercher ces emplois ? Quels services ont perdu les 22^{ème} et 23^{ème} emplois supprimés dans le Bas-Rhin alors que seuls 21 sont prévus au PLF (projet de loi de finances) ?

Toujours dans le même ordre idée, pourquoi avoir retiré un emploi d'inspecteur au SIP de Sélestat, au SIP Strasbourg et au CDIF ? Nous ne doutons pas que le SGC de Sélestat, la Trésorerie de Bischwiller, voire l'EDR, auront besoin de renforts pérennes, mais comment justifier que certains services doivent payer pour les autres ?

Nous espérons au moins que ces emplois supprimés en local pour renforcer d'autres structures sont vacants... Pouvez-vous nous le confirmer ?

Les IDIV payent un lourd tribut sur l'autel des sacrifices.

7 emplois d'IDIV CN supprimés dans le Bas-Rhin. Les 2 emplois d'IDIV HC implantés sont une bien maigre consolation.

L'étude des emplois au niveau national nous fait bien comprendre que la DG est déterminée à brandir leur scalp et à en finir avec cette catégorie de personnels !

En effet, 18 emplois en moins pour les cadres supérieurs en 2021.

Les agents des autres catégories apprécieront...

Mais ce -18 reflète 2 réalités bien différentes : -56 pour les IDIV (-25 IDIV HC, - 35 IDIV CN, + 4 IDIV expert) mais +28 IP et +10 AFIPA !!!

Autrement dit, toujours plus de grands chefs à plume pour encadrer toujours moins de « petites mains » qui sont en 1^{ère} ligne, dans des structures toujours moins nombreuses. Mais où va la DGFIP ?

Pour en terminer avec les suppressions d'emplois, ce qui est étonnant, c'est que vous détruisez des emplois de titulaires mais dans le même temps vous embauchez des **contractuels** ...

Etonnant ? En fait non...stratégique ! Car il s'agit bien d'une volonté gouvernementale, et idéologique, que de supprimer des emplois de fonctionnaires statutaires contre des contractuels précaires, des services civiques sous-payés, des apprentis qui occupent un véritable emploi vacant.

D'ailleurs, vous réussissez le tour de force de supprimer un emploi de C au SIP de Wissembourg et d'embaucher une contractuelle, de supprimer 1C et 1B à la Direction et d'embaucher 2 contractuels !!!

Nous aurions bien aimé terminer cette déclaration liminaire ici. Malheureusement, cette année nous subissons **30 transferts d'emplois externes, soit plus que de suppressions**. Sans ces transferts, le carnage n'aurait pas été complet !

18 emplois A, B et C partent dans le Haut-Rhin pour constituer la future Paierie de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) à Colmar. Le problème, c'est que le siège de cette CEA n'est pas officiellement fixé...Cette décision a été renvoyée à un vote de l'assemblée de la CEA en septembre... Alors, sur quelle base la décision d'implanter la Paierie de la CEA a-t-elle été prise ? La DG était-elle donc tellement pressée de cocher 2 nouvelles suppressions de service et 1 nouvelle restructuration qu'elle n'a pu attendre le vote de la collectivité ?

Il est vrai que pour la DG, même pendant la crise sanitaire, il n'y a pas de plus grande urgence que de mettre en place ses réformes mortifères !

Là où la DG montre également un empressement exemplaire et sans faille, c'est dans le transfert d'emplois vers des services qui n'existent pas encore...Ainsi 2 emplois sont transférés vers des pôles nationaux de fiscalité professionnelle (lesquels ?), 1 emploi vers le service national de l'enregistrement et 8 (dont nous n'avons jamais vu la couleur !) du centre de Contact 67 vers d'autres CdC (lesquels ?).

Ainsi, nous payons d'avance les effets de la démétropolisation, cet autre artifice visant à faire croire aux élus que l'on crée de la proximité sur leur territoire.

Nous aurions bien aimé terminer cette déclaration liminaire ici. **Malheureusement, l'avenir s'annonce tout aussi sombre.**

D'abord parce que le nombre des suppressions d'emplois 2022 est déjà connu : 1600.

Ensuite, parce que les réformes, projets de réformes et menaces sont nombreux.

Après l'éclatement du réseau de la gestion publique par la scission des missions entre Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) et Services de Gestion comptable (SGC), la deuxième vague est annoncée dans la commande du **rapport**¹ sur la responsabilisation des gestionnaires publics, dont la

¹ *Rapport de juillet 2020 établi par Jean Bassères et Muriel Pacaud*

mise en place pourrait conduire à remettre en cause la comptabilité publique et avec elle le réseau comptable de la DGFIP.

Autre produit de CAP 22², la **Mission France Recouvrement** (MFR), créée en septembre 2019, n'a pas chômé malgré le confinement. Après la privatisation des encaissements en numéraire en septembre 2020, vendus à la Française des Jeux, aujourd'hui nous apprenons que la MFR propose un questionnaire rémunéré (20€ les 30 minutes) à plus de 8000 entreprises³ pour que le futur portail unique de recouvrement de la future agence privatisée URSSAF-Douane-DGFIP corresponde à leurs attentes !!! De l'argent, il y en a plus qu'il n'en faut pour arroser les prestataires privés qui sont à la manœuvre pour s'approprier des pans entiers de missions publiques !

Quand le recouvrement sera privatisé, quand le PAS sera oublié et que l'IRPP pourra fusionner avec la CSG, quand la Taxe d'Habitation aura disparu avec la redevance audiovisuelle, avec la déclaration automatique, avec le paiement de proximité dans les tabacs, avec les nouvelles modalités de relance des défaillants, avec la couverture nationale de l'accueil téléphonique par les Centres de Contacts... que restera-t-il alors de nos **SIP** ?

Quant aux **SIE**, ils ne seront pas épargnés non plus par la troisième vague du NRP, vidés d'une partie de leur substance par la création de toutes sortes de centres spécialisés :

- "*pôle national de gestion des professionnels*", à Pau (64) en 2021
- "*PNSR actions juridiques complexes du recouvrement forcé*", expérimenté dans 8 directions en 2021
- "*service de gestion des quitus*", prévu en janvier 2022 à Denain (59)
- "*guichet TVA commerce en ligne*" de Noyon (avril 2021)
- 10 "*centres de contacts des professionnels*" entre 2021 et 2024
- 17 centres de travail à distance hors du département exportateur⁴ en 2022-24

Après avoir longtemps appliqué la vieille technique du siphonnage aux trésoreries, la DGFIP veut désormais poursuivre avec les SIE.

FO DGFIP ne se départira jamais des valeurs républicaines auxquelles il est attaché et réaffirmera sans cesse son attachement viscéral au service public, tel qu'il doit être délivré à nos concitoyens, et aux agents qui le font vivre.

² Pour mémoire, CAP 22 est un groupe composé de quarante personnalités mêlant économistes, cadres du secteur public et privé, élus, et chargé en octobre 2017 par le Premier ministre Édouard Philippe de réfléchir à une réforme des missions de Service Public de l'État associée à une réduction des dépenses publiques.

³ "*Dans le cadre d'amélioration des services publics à destination des Travailleurs Indépendants, les URSSAF, les Impôts et les Douanes mènent une réflexion visant à simplifier vos démarches administratives en lien avec vos déclarations et paiements fiscaux, sociaux et douaniers. C'est pourquoi nous vous proposons de participer à un entretien d'environ 30 minutes à distance début janvier, pour mieux comprendre votre ressenti par rapport à ces démarches administratives actuellement, et la manière dont elles pourraient être améliorées et simplifiées.*" [...] "*Pour vous remercier de votre participation, un dédommagement vous sera remis à l'issue de cet entretien (carte cadeau multi-enseignes de 20€).*"

⁴ Dont Forbach. Leur activité s'exercera pour un ou plusieurs SIE de départements dont le chef-lieu est une métropole. Le nombre d'agents sera de 25 au minimum... Les missions pourront concerner la gestion des AVISIR, gestion des locaux, relance des défaillants (déclarations ou paiement), remboursement de crédits TVA, impositions d'office, contentieux CFE/IFER et certains travaux Médoc Web. Elles pourront dans l'avenir être étendues à d'autres travaux.